Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application :
NF045 - Antipollution des installations d'eau

Président : *M.FOLDYNA, SOCLA*
Vice-Président *: M.ROUSSEAU,* **CSTB**
Secrétaire : *M.E. CAZENAVE, Responsable d'Application,* **CSTB**

Ce document est établi conformément au référentiel de certification et procédure de gestion de comité particulier.

	Membre titulaire, représentant de l'organisme			Membre suppléant, le cas échéant		
	Nom	Organisme	Date de dernière nomination (*) (**)	Nom	Organisme	Date de dernière nomination (*) (**)
Collège Fabricants / Titulaires / Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 9	M. BUSSON	BAYARD	01/01/2024	M. DUPONCHELLE	BAYARD	01/01/2024
	M.FOLDYNA	SOCLA	0 1/01/2024	M.GILOT	SOCLA	01/01/2024
	M. MESKEL	CALEFFI France	01/01/2024	M.TARANTO	CALEFFI France	01/01/2024
	M. VERHEE	SAINTE LIZAIGNE	01/01/2024	M. BECCAVIN	SAINTE LIZAIGNE	01/01/2024
	M. VARIS	RESIDEO	01/01/2024	Pas de suppléant		
	M. MARZIN	GRANDSIRE	01/01/2024	M. BON	GRANDSIRE	01/01/2024
	M. ACQUAVIVA	WATTS INDUSTRIES FR	01/01/2024	M. BERTRAND	WATTS INDUSTRIES FR	01/01/2024
Collège Utilisateurs et Prescripteurs Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : **1 à 9**	M. ATTALI	CAPEB	01/01/2024	Pas de suppléant		
	Mme HAMIDI	OFIS	01/01/2024	Pas de suppléant		
	Mme BAYLE	SUEZ	01/01/2024	Pas de suppléant		
	M. HEULLY	GRETA/ Lycée E. HENAFF Bagnolet	01/01/2024	M. CELLIER	GRETA/Lycée E. HENAFF Bagnolet	
	M. ETANCELIN	EPS	01/01/2024	Pas de suppléant		
	M. P. LEGOURD	Legourd Conseil Formation	01/01/2024	M. G. LEGOURD	Legourd Conseil Formation	01/01/2024
	M. MISPOUILLE	BE3C	01/01/2024	M. GUILHEM	BE3C	01/01/2024

Collège *Organismes techniques et Administrations* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : **1 à 8**	Mme BOUVIER	AFNOR Certification	01/01/2024	Pas de suppléant		
	M. ROUSSEAU	CSTB	01/01/2024	Pas de suppléant		
	Mme. BRISSON	Eau de Paris	01/01/2024			
	Mme LARRIBET	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	01/01/2024	Pas de suppléant		

(*) à la date d'application de la version 11 de la procédure GESCO, les membres dont le mandat est arrivé ou arrive à échéance en 2023 sont automatiquement maintenus au sein de leur comité respectif jusqu'au 31 décembre 2023 et est automatiquement nommé par le CSTB au 1er janvier 2024 pour une durée de 12 mois.
(**) Pour tout nouveau comité qui serait constitué au cours de l'année 2024, tous les mandats de ces nouveaux comités prendront fin au 31 décembre 2024.

Composition nominative n°30 approuvée le : 08/03/2024 **Par le responsable d'application Emmanuel CAZENAVE** *:*